



nettoyage du logement après travaux suite à un arrêté de péril

Par **guigaine75**, le **02/10/2009** à **17:14**

Bonjour je vais bientôt récupérer mon appartement après de gros travaux suite à un arrêté de péril.

Je viens d'aller jeter un coup d'oeil les travaux sont bien effectués mais l'état de l'appartement est hallucinant!!! (plâtre sur les carrelages, évier salle de bain et cuisine super sale, etc...)

Qui doit effectuer le nettoyage de l'appartement à moi ou à mon propriétaire ?

Merci d'avance de vos réponses

Par **FREMUR**, le **02/10/2009** à **20:00**

Bonsoir

Il n'y a pas de réponse tranchée sur un cas comme le votre, même si on peut considérer que cela relève plutôt du propriétaire à partir d'un certain niveau de remise en état.

Pour ma part, et si cela ne représente pas des travaux d'hercule, je vous conseillerais de trouver un accord amiable avec le propriétaire du genre, je prends en charge le nettoyage moyennant un abattement à débattre sur le montant du loyer du mois.

cordialement